



Unéo RÉFÉRENCE

*Les garanties socle santé et prévoyance dédiées à la communauté
défense, complètes et adaptées à chaque situation de vie*

PANORAMA DES PRESTATIONS
Applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019



SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION • ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'**UNEOPOLE**
la communauté
sécurité défense

Unéo, la mutuelle des
FORCES ARMÉES

RÉFÉRENCEE MINISTÈRE DES ARMÉES

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE
DIRECTIONS & SERVICES



Votre force mutuelle

Unéo RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

Garanties santé Unéo-Référence	3
Garanties prévoyance (intégrées dans votre garanties santé Unéo-Référence, avec supplément de cotisations)	8
Assistance	9
Action sociale	9
Le Cercle Unéo	10
Unéo-Soutien	10
Contacts - Point d'accueil Unéo	11

Garanties santé socle Unéo-Référence

(y compris départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer, sauf Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna).

L'affichage des prestations d'Unéo respecte les recommandations de bonnes pratiques édictées par l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM). **Les remboursements Unéo** sont ainsi calculés en fonction de la **Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) de métropole** et certaines participations sont conditionnées au respect du parcours de soins coordonnés. Les taux et montants Sécurité sociale affichés correspondent à une participation standard selon la BRSS. Les remboursements sont basés sur le taux du régime général au 1^{er} janvier 2019, les dépassements d'honoraires sont accordés uniquement dans le cadre du parcours de soins. Les remboursements sont effectués dans la limite de la dépense engagée (art. « Paiement des prestations » du règlement mutualiste en vigueur). Les **participations forfaitaires** sont entendues par année civile. Les remboursements incluent **le ticket modérateur de la Sécurité sociale** lorsque celui-ci existe.

Soins de ville

		Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Honoraires*	Généralistes	70%	30%	30%	30%	30%
	Spécialistes	70%	30%	30%	30%	30%
	Actes techniques médicaux (ATM)	70%	30%	30%	30%	30%
	Auxiliaires médicaux	60%	40%	40%	40%	40%
Radiologie*	Actes d'échographie (ADE)	70%	30%	30%	30%	30%
	Actes d'imagerie (ADI)	70%	30%	30%	30%	30%
Laboratoire*	Actes de laboratoire	60%	40%	40%	40%	40%
Dépassement honoraires (dans le parcours de soins) Médecins non-adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (voir renvoi A en bas de page)	Généralistes	-	-	35% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
	Spécialistes	-	-	35% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
	Spécialistes chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes réanimateurs	-	50% ^{1,2}	50% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	-	35% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
	Radiologie - Laboratoire	-	-	35% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
	Généralistes	-	20% ^{1,2}	55% ^{1,2}	70% ^{1,2}	85% ^{1,2}
Dépassement honoraires (dans le parcours de soins) Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (voir renvoi A en bas de page)	Spécialistes	-	20% ¹	55% ¹	70% ¹	85% ¹
	Spécialistes chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes réanimateurs	-	70% ^{1,2}	70% ^{1,2}	70% ^{1,2}	85% ^{1,2}
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	20% ^{1,2}	55% ^{1,2}	70% ^{1,2}	85% ^{1,2}
	Radiologie - Laboratoire	-	20% ^{1,2}	55% ^{1,2}	70% ^{1,2}	85% ^{1,2}
	Auxiliaires médicaux	-	-	35% ^{1,2}	50% ^{1,2}	65% ^{1,2}
Forfait de 18 €	Participation forfaitaire actes médicaux dont le montant est ≥ à 120 € (CCAM ³) ou dont le coefficient est ≥ 60 (NGAP ⁴)	-	18€ ¹	18€ ¹	18€ ¹	18€ ¹
Pharmacie**	Remboursable à 65%	65%	35%	35%	35%	35%
	Remboursable à 30%	30%	70%	70%	70%	70%
	Remboursable à 15%	15%	-	-	-	65%
	Autres médicaments prescrits ⁵	-	-	-	-	80% ⁶

* Les taux affichés en complément de la Sécurité sociale représentent le ticket modérateur (TM) quand il existe.

** Cette prise en charge s'applique aux montants facturés pour les médicaments ainsi qu'aux honoraires de dispensation y afférents.

A - Les dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée sont :

- le CAS (Contrat d'accès au soins)

- l'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) / l'OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgiens et obstétriciens) : dispositifs visant à la maîtrise des tarifs et à la limitation des dépassements d'honoraires. Dans ce cadre, les soins engagés par les adhérents auprès de praticiens signataires de l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO font l'objet d'une prise en charge plus importante par le régime obligatoire et, le cas échéant, par leur couverture complémentaire.

(1) Participation de la Mutuelle dès le premier euro.

(2) Remboursement calculé sur la Base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.

(3) Classification Commune des Actes Médicaux.

(4) Nomenclature Générale des Actes Professionnels.

(5) Médicaments prescrits, non remboursés par la Sécurité sociale, ayant fait l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), à l'exception des médicaments prescrits « hors indication thérapeutique ».

(6) En pourcentage du prix payé.

Médecine douce

		Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Ostéopathe/Chiropracteur	3 séances par an pour chaque groupe de spécialités. (Remboursement par séance. Séances dispensées par un professionnel titulaire d'un numéro ADELI ¹ ou RPPS ² ou Finess ³ .)	-	-	20€ ⁴	30€ ⁴	40€ ⁴
Acupuncteur		-	-	15€ ⁴	15€ ⁴	30€ ⁴
Psychologue/Psychothérapeute		-	15€ ⁴	20€ ⁴	20€ ⁴	40€ ⁴
Psychomotricien		-	-	20€ ⁴	20€ ⁴	40€ ⁴
Diététicien/Nutritionniste		-	-	30€ ⁴	20€ ⁴	30€ ⁴
Podologue/Pédicure		-	-	15€ ⁴	15€ ⁴	15€ ⁴

(1) Numéro attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux. 2 - Répertoire Partagé des Professionnels de Santé. 3 - Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux. 4 - Par séance. Participation de la Mutuelle dès le premier euro.

Prévention (forfaits)

	Part SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Sevrage tabagique sur prescription médicale	150€/an	20€/an	20€/an	20€/an	80€/an
Contraceptifs non pris en charge par la SS sur prescription médicale	-	30€/an ¹	30€/an ¹	-	70€/an
Vaccins non pris en charge par la SS sur prescription médicale (40€ par vaccin, limité à 3 vaccins par an)	-	40€ ¹	40€ ¹	40€ ¹	40€ ¹

(1) Participation de la Mutuelle dès le premier euro.

Dentaire*

		Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Soins dentaires remboursés par la SS ¹	Soins dentaires, actes de parodontologie, de prophylaxie buccodentaire et d'endodontie	70%	30%	30%	30%	30%
	Inlay Onlay ²	70%	55%	230%	230%	230%
Soins prothétiques	Soins prothétiques remboursés par la SS					
	Prothèses dentaires dont prothèse sur implant ²	70%	100%	250%	350%	400%
	Inlay-core ²	70%	55%	230%	230%	230%
	Soins prothétiques non remboursés par la SS					
	Prothèses dentaires ²	-	-	-	-	250% ³
Orthodontie ²	Orthodontie remboursée par la SS (traitement commencé avant 16 ans)					
	Traitement 3 ans maximum	100%	25%	200%	200%	200%
	1 ^{er} année de contention	100%	25%	200%	200%	200%
	2 ^e année de contention	70%	55%	200%	200%	200%
	Orthodontie non remboursée par la SS (traitement adulte commencé après 16 ans)⁴					
	Traitement 2 ans maximum	-	150€/an ³	-	-	400€/an ³
Autres actes non remboursés par la SS	Parodontologie	-	-	300€/an ³	450€/an ³	600€/an ³
	Implant ⁵	-	-	300€ ³ par implant	450€ ³ par implant	600€ ³ par implant

*Sont exclus les actes ne figurant pas dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), sauf maintenance parodontale.

(1) Les taux affichés en complément de la Sécurité sociale représentent le ticket modérateur quand il existe.

(2) Taux calculé sur la base du TC (tarif de convention), ticket modérateur inclus.

(3) Participation de la Mutuelle dès le premier euro.

(4) Prise en charge des seuls traitements d'orthodontie à l'exclusion de la contention et de tout autre type de soins.

(5) Par implant racine, dans la limite de 3 par an, à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.

Appareillage

	Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Dispositifs médicaux répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations ¹	60%	40%	200%	200%	200%
Autres appareillages hors dispositifs médicaux sur prescription médicale répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations ¹	65%	35%	200%	200%	200%
Prothèses auditives ¹	60%	40%	200%	300%	400%

(1) Taux calculé sur la base TC (tarif de convention), ticket modérateur (TM) inclus.

Optique

		Codes LPPR	Part SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Montures+verres (avant 18 ans)¹							
Montures		2210546	18,29 €	50 €	60 €	50 €	60 €
Verres simples foyers (blancs et teintés)	Sphériques	2261874/2242457	7,22 €	25 €	30 €	25 €	45 €
		2243540/2297441	16,00 €	75 €	75 €	75 €	81 €
		2243304/2291088	16,00 €	75 €	75 €	75 €	81 €
		2273854/2248320	26,98 €	75 €	75 €	75 €	81 €
	Sphéro-cylindriques	2200393/2270413	8,96 €	27 €	45 €	27 €	81 €
		2283953/2219381	21,77 €	75 €	75 €	75 €	81 €
		2238941/2268385	16,74 €	75 €	75 €	75 €	81 €
		2245036/2206800	27,90 €	75 €	75 €	75 €	81 €
Verres multi focaux ou progressifs (blancs et teintés)	Sphériques	2259245/2264045	23,51 €	75 €	75 €	75 €	78 €
		2238792/2202452	25,98 €	75 €	75 €	75 €	78 €
	Sphéro-cylindriques	2240671/2282221	26,16 €	75 €	75 €	75 €	87 €
		2234239/2259660	39,97 €	75 €	75 €	75 €	87 €
Montures+verres (après 18 ans)²							
Montures		2223342	1,70 €	50 €	85 €	85 €	100 €
Verres simples foyers (blancs et teintés)	Sphériques	2203240/2287916	1,37 €	25 €	35 €	37 €	41 €
		2282793/2263459	2,47 €	75 €	78 €	81 €	84 €
		2280660/2265330	2,47 €	75 €	78 €	81 €	84 €
		2235776/2295896	4,57 €	75 €	78 €	81 €	84 €
	Sphéro-cylindriques	2259966/2226412	2,20 €	27 €	50 €	66 €	84 €
		2284527/2254868	4,12 €	75 €	78 €	81 €	84 €
		2212976/2252668	3,75 €	75 €	78 €	81 €	84 €
		2288519/2299523	5,67 €	75 €	78 €	81 €	84 €
Verres multi focaux ou progressifs (blancs et teintés)	Sphériques	2290396/2291183	4,39 €	75 €	85 €	85 €	88 €
		2245384/2295198	6,49 €	75 €	90 €	90 €	90 €
	Sphéro-cylindriques	2227038/2299180	6,22 €	75 €	90 €	114 €	145 €
		2202239/2252042	14,72 €	75 €	100 €	114 €	145 €
Suppléments et appareils pour amblyopie			-	TM	TM	TM	TM
Lentilles	Remboursées par la SS (par an) ³		23,69 €	180 €	130 €	90 €	340 €
	Non remboursées (par an) ⁴		-	140 € ⁵	90 € ⁵	50 € ⁵	300 € ⁵
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil et par an)			-	300 € ⁵	300 € ⁵	-	500 € ⁵

(1) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par an. Cette période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique ou du premier élément de ce dernier.

(2) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans sauf en cas d'évolution de la vue justifiée par une prescription médicale, auquel cas la prise en charge de la Mutuelle est annuelle. Cette période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique ou du premier élément de ce dernier.

(3) Y compris verres de contact. Ticket modérateur inclus.

(4) À l'exclusion des lentilles de couleur non correctrices.

(5) Participation de la Mutuelle dès le premier euro.

Hospitalisation*

		Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Honoraires	Chirurgiens (ADC)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Anesthésistes (ADA)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Obstétriciens (ACO)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Médecins (honoraires de surveillance)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Actes techniques médicaux (ATM)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Dépassement honoraires <i>(dans le parcours de soins)</i> Médecins non-adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée <i>(voir renvoi A en bas de page)</i> Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.	Chirurgiens	-	50 % ²	50 % ²	50 % ²	50 % ²
	Anesthésistes/Réanimateurs	-	50 % ²	50 % ²	50 % ²	50 % ²
	Obstétriciens	-	50 % ²	50 % ²	50 % ²	50 % ²
	Médecins (honoraires de surveillance)	-	-	50 % ²	50 % ²	50 % ²
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	-	50 % ²	50 % ²	50 % ²
Dépassement honoraires <i>(dans le parcours de soins)</i> Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée <i>(voir renvoi A en bas de page)</i> Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.	Chirurgiens	-	70 % ²	70 % ²	70 % ²	70 % ²
	Anesthésistes/Réanimateurs	-	70 % ²	70 % ²	70 % ²	70 % ²
	Obstétriciens	-	70 % ²	70 % ²	70 % ²	70 % ²
	Médecins (honoraires de surveillance)	-	20 % ²	70 % ²	70 % ²	70 % ²
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	20 % ²	70 % ²	70 % ²	70 % ²
Forfait de 18 €	Forfait actes médicaux dont le montant est ≥ à 120 € (CCAM ³) ou dont le coefficient est ≥ 60 (NGAP ⁴)	-	18 € ²	18 € ²	18 € ²	18 € ²
Frais de séjour¹	Frais liés à l'hospitalisation (y compris la pharmacie hospitalière)	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Forfait Journalier⁵	Forfait Journalier Hospitalier (FJH)	-	100 % ²	100 % ²	100 % ²	100 % ²
Chambre particulière	Hospitalisation avec hébergement (par jour)	-	40 € ²	40 € ²	50 € ²	60 € ²
	Soins de suite et de réadaptation SSR ⁶ (par jour)	-	-	30 € ²	30 € ²	30 € ²
	Hospitalisation sans hébergement ⁷	-	15 € ²	16 € ²	17 € ²	18 € ²
Frais d'accompagnant⁸	Enfant - de 16 ans (par jour)	-	-	30 € ²	-	30 € ²
	Enfant handicapé - de 20 ans (par jour)	-	-	30 € ²	-	30 € ²
Frais de télévision	Forfait par hospitalisation (par jour d'hospitalisation)	-	6 € ²	6 € ²	6 € ²	6 € ²
Autres structures hospitalières¹	Séjours en aérium, préventorium, sanatorium	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisée ou non	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %
	Maison de repos et de convalescence	80 %	20 %	20 %	20 %	20 %

* Les hospitalisations non prises en charge par la SS sont exclues.

A - Les dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée sont :

- le CAS (Contrat d'accès au soins)

- l'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) / l'OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée – Chirurgiens et obstétriciens) : dispositifs visant à la maîtrise des tarifs et à la limitation des dépassements d'honoraires. Dans ce cadre, les soins engagés par les adhérents auprès de praticiens signataires de l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO font l'objet d'une prise en charge plus importante par le régime obligatoire et, le cas échéant, par leur couverture complémentaire.

(1) Les taux affichés en complément de la Sécurité sociale représentent le ticket modérateur quand il existe.

(2) Participation de la mutuelle dès le premier euro.

(3) Classification Commune des Actes Médicaux.

(4) Nomenclature Générale des Actes Professionnels.

(5) À l'exclusion du FJH facturé par les établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et par les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes, tels que les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

(6) Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).

(7) Hospitalisation sans hébergement pour la chirurgie et/ou l'anesthésie ambulatoire.

(8) Frais de repas et d'hébergement uniquement (frais de transport exclus).

Transports

	Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Pris en charge par la SS ¹ acte médical prescrit	65%	35%	35%	35%	35%
Non pris en charge par la SS acte médical prescrit	-	-	-	-	50% ² du prix payé, limité à 200 €/an

(1) Le taux affiché en complément de la Sécurité sociale de métropole représente le ticket modérateur quand il existe.

(2) Participation de la mutuelle dès le premier euro.

Cures thermales*

	Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Honoraires ¹	Surveillance médicale (soins)	70%	30%	30%	30%
	Hydrothérapie	65%	35%	35%	35%
	Hospitalisation	80%	20%	20%	20%
Transport et hébergement ^{1,2}	Sous condition de ressources	65%	35%	35%	35%
Transport et hébergement ²	Sans condition de ressources (forfait annuel)	-	-	-	200 € ³ 250 € ³

* Les cures thermales non prises en charge par la SS sont exclues.

(1) Le taux affiché en complément de la Sécurité sociale de métropole représente le ticket modérateur quand il existe.

(2) Les frais de transport sont remboursés sur la base de 0,32 €/kilomètre pour un déplacement en voiture particulière. Les frais de péage et de parking ne sont pas pris en compte dans les frais de transport. Sont exclus les frais de repas pris à l'extérieur de l'établissement thermal.

(3) Participation de la mutuelle dès le premier euro.

Actes de prévention

La totalité des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006, J.O. du 18 juin 2006, est prise en charge pour une participation qui couvre l'intégralité du ticket modérateur. À titre d'exemple :

	Taux SS	Utile	Naturelle	Essentielle	Optimale
Scellement des sillons 1 ^e et 2 ^e molaires avant 14 ans	70%	30%	30%	30%	30%
Détartrage une fois par an	70%	30%	30%	30%	30%
Premier bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans	60%	40%	40%	40%	40%
Dépistage de l'hépatite B	60%	40%	40%	40%	40%
Dépistage des troubles de l'audition pour les personnes âgées de plus de 50 ans, tous les 5 ans	70%	30%	30%	30%	30%
Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans tous les 6 ans	70%	30%	30%	30%	30%
Vaccinations, seules ou combinées					
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (tous âges)	65%	35%	35%	35%	35%
Coqueluche (avant 14 ans)	65%	35%	35%	35%	35%
Hépatite B (avant 14 ans)	65%	35%	35%	35%	35%
BCG (avant 6 ans)	65%	35%	35%	35%	35%
Rubéole pour les adolescentes et les femmes non immunisées désirant un enfant	65%	35%	35%	35%	35%
Haemophilus influenzae B	65%	35%	35%	35%	35%
Infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois	65%	35%	35%	35%	35%



Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo)¹

■ UNE RENTE DÉPENDANCE

• Bénéficiez d'une rente mensuelle.

Rente exonérée d'impôt de 300 €/mois.

■ DES SERVICES²

• Arméo Assistance

Arméo Assistance vous propose des prestations, que vous soyez aidant ou aidé :

- proposer des solutions de garde de l'aidé³,
- soulager le quotidien de l'aidé et de l'aidant³,
- assurer tranquillité et sécurité.



N° de téléphone dédié : 09 69 39 03 35 (appel non surtaxé)



N° de téléphone dédié : 05 49 34 82 52 (appel non surtaxé)

■ UN CAPITAL DÉCÈS

En cas de décès, votre (vos) bénéficiaire(s) désigné(s) recevra(ont) un capital.

- capital de base pour les assurés de moins de 65 ans : 4 150 €
- capital de base pour les assurés de 65 ans et plus : 2 000 €

Si le décès est dû à un accident, le capital garanti de base est doublé, sous certaines conditions.

Capital orphelin⁴ : 4 150 €

Participation aux frais d'obsèques

- en cas de décès d'un enfant de 12 à 30 ans⁵ : 1 525 €

(1) Garanties assurées par Mutex et dont le bénéfice est soumis à conditions, définies dans la notice afférente, consultable et téléchargeable à l'adresse Internet suivante : groupe-uneo.fr / rubrique « téléchargement ».

(2) Sous conditions précisées dans les notices d'information Maintien d'autonomie/ dépendance et décès (Arméo).

(3) Pour un accompagnement en cas d'urgence ou en cas de fatigue physique ou morale de l'aidant dûment justifiée par un certificat médical, dans le respect des conditions de la notice afférente.

(4) Versement d'un capital en cas de décès avant 60 ans simultanément à, ou dans les 365 jours suivant celui du conjoint, concubin au jour du décès de ce dernier. La notion d'enfant à charge est définie dans la Notice d'information afférente.

(5) Versement d'un capital en cas de décès d'un enfant inscrit en tant qu'ayant droit au titre du contrat santé âgé d'au moins 12 ans et au plus de 30 ans et ce, jusqu'au 31 décembre de l'année de son anniversaire.

Le montant du capital garanti est limité en tout état de cause aux frais d'obsèques réellement engagés, à l'exclusion des frais de concession et de déplacement. Le capital versé est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques.

Inaptitude à servir GARANTIE SPÉCIFIQUE POUR LES ADHÉRENTS MILITAIRES EN ACTIVITÉ¹

(1) Réservée au membre participant bénéficiaire des garanties Unéo-Référence ou Unéo-International, à l'exception des militaires en maintien d'adhésion, de ceux qui bénéficient de la CMU-C et des militaires de réserve.

En cas d'inaptitude à servir, des indemnités mensuelles vous sont réglées sous déduction des montants versés par le ministère de la Défense. Cette garantie vous offre une indépendance financière, pendant 3 ans maximum, en cas de perte de revenus suite à un congé de longue maladie ou de longue durée pour maladie.

- Option 1 : 75 % de la solde indiciaire brute, dans la limite de 100 % du net
- Option 2 : 80 % de la solde indiciaire brute, dans la limite de 100 % du net, (500 € minimum / mois)
- Option 3 : 90 % de la solde indiciaire brute, dans la limite de 100 % du net.

Rente éducation GARANTIE SPÉCIFIQUE POUR LES ADHÉRENTS MILITAIRES EN ACTIVITÉ¹, OPTIONNELLE POUR LES RÉSERVISTES²

(1) Réservée au membre participant bénéficiaire des garanties Unéo-Référence ou Unéo-International, à l'exception des militaires en maintien d'adhésion et de ceux qui bénéficient de la CMU-C.

(2) Réservée au membre participant bénéficiaire des garanties Unéo-Référence ou Unéo-International. La garantie est également optionnelle pour les peintres des armées visés à l'article 7.12 des Statuts de la Mutuelle.

En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle de 500 € est versée à vos enfants, âgés de 16 à 26 ans, poursuivant des études (secondaires ou supérieures) ou en stage de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage, pendant 4 ans maximum.



Rapatriement/Assistance¹

Pour vous accompagner dans votre quotidien, Unéo a intégré dans votre garantie santé Unéo-Référence la protection Rapatriement/Assistance¹ qui regroupe des services adaptés à chaque situation de vie : les événements du quotidien, la projection en Opex/Opint/mission de courte durée, la mobilité géographique, la reconversion dans le civil. En voici quelques exemples :

▣ RAPATRIEMENT EN CAS DE DÉCÈS D'UN PROCHE

Unéo est présent pour vous accompagner en vous proposant l'organisation et la prise en charge des frais d'acheminement, sur le lieu d'inhumation ou d'obsèques, en France, des bénéficiaires en déplacement à titre personnel ou en Opex/Opint/mission de courte durée.

▣ EN CAS D'HOSPITALISATION IMPRÉVUE

Afin de vous aider à faire face, Unéo vous propose des services d'assistance à domicile comme une aide à domicile, la prise en charge du déplacement aller/retour d'un proche à votre domicile, la livraison des courses ou de repas en cas d'incapacité à se déplacer, ou encore la conduite à l'école et soutien scolaire au domicile.

Pour les militaires en activité : Lorsque vous êtes en Opex/Opint/mission de courte durée et que votre conjoint fait face à une hospitalisation imprévue, Unéo reste à ses côtés en renforçant son accompagnement pour l'aide à domicile, la prise en charge des enfants, leur conduite à l'école et le soutien scolaire à domicile.

▣ DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Unéo est présent, également, pour vous faciliter la vie en cas de problème dans votre logement (perte de clé, panne d'électricité, chauffage...) en organisant par exemple la prise en charge des frais de déplacement et de la 1^{re} heure d'un professionnel à votre domicile.

▣ POUR LA GESTION DE VOTRE BUDGET

Pour les personnes qui en ont besoin, Unéo met à leur disposition des interlocuteurs dédiés à la gestion du budget qui les orienteront dans leurs démarches.

▣ POUR VOTRE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Vous avez été muté dans une nouvelle ville, vous n'avez sûrement pas les bons repères et les bons contacts. Unéo vous accompagne dans la mise en relation avec les professionnels du déménagement, dans l'aide au nettoyage du logement que vous quittez et dans l'accompagnement individualisé pour un retour à l'emploi de votre conjoint.

Spécial militaires en activité

▣ POUR VOTRE RECONVERSION

La vie militaire et la vie civile sont différentes. Vous pouvez compter sur Unéo pour continuer à vous accompagner en vous proposant des conseils et orientation dans les démarches administratives liées à votre reconversion et à la recherche d'emploi.



N° de téléphone dédié : 05 49 34 82 52 (appel non surtaxé)

(1) Le bénéfice de la garantie est soumis au respect des conditions détaillées dans la notice d'information afférente.



Action sociale

- **Aide exceptionnelle frais de santé :** sur demande et après étude de dossier.
- **Aide naissance ou adoption :** 150 € maximum par enfant (sur demande).
- **Aide obsèques :** 771 € maximum (sur demande).
- **Aide financière lors du décès d'un enfant** de moins de douze ans, des majeurs en tutelle, des personnes placées dans un établissement psychiatrique d'hospitalisation, après étude particulière du dossier.

Toutes les aides sont attribuées dans les conditions fixées dans le règlement mutualiste Unéo en vigueur.

L'aide naissance ou adoption peut être attribuée, sur demande du membre participant, pour toute naissance ou adoption d'un enfant de celui-ci. L'aide obsèques peut être attribuée au décès d'un membre participant ou de son conjoint, âgé de plus de 65 ans, dans les conditions fixées au chapitre 5 du règlement mutualiste en vigueur.

Le Cercle Unéo¹

En cas d'adhésion à un contrat collectif et obligatoire, vous pouvez rester au sein de la communauté militaire en rejoignant Le Cercle Unéo. Vous êtes ainsi protégé par **Unéo Assistance**², vous bénéficiez des **actions de prévention et de l'accompagnement social** de la mutuelle. Avec un supplément de cotisations, vous pouvez également maintenir le bénéfice d'**Arméo** : une **rente dépendance et un capital décès**³, ainsi que le **service Arméo Assistance**. Vous pouvez compléter votre protection, si vous le souhaitez, avec les garanties **Renfort Arméo**³, **Option Maintien de revenus**⁴ et **Pass Optimonde**².

(1) Dans les conditions et limites définies dans le règlement mutualiste Unéo-Référence et Unéo-International en vigueur. (2) Assureur : IMA Assurances - Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information Unéo Assistance et de celle de la garantie Pass Optimonde. (3) Assureur : MUTEX - Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information de la garantie Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo) et celle de Renfort Arméo. (4) Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans le Règlement mutualiste Unéo-Ciblage en vigueur.

Unéo-Soutien

Renfort Arméo

En complément de votre garantie Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo) intégrée à votre garantie santé socle, vous et votre conjoint pouvez souscrire au Renfort Arméo jusqu'à 75 ans*. Avec Renfort Arméo, Unéo vous permet de choisir, en complément pour une cotisation calculée au plus juste, une protection adaptée à votre mode de vie, votre situation et votre budget.

Cette garantie comporte⁽⁶⁾ :

- une rente mensuelle en cas de dépendance, de 300 à 2 000 euros ;
- un « capital aménagement du domicile », en option, pour réduire le coût des travaux et faciliter votre vie quotidienne.

(6) Sous conditions, pour en savoir plus consultez la Notice d'information afférente.

Unéo PAQUO

Vous êtes militaire et vous êtes logé en caserne ou en meublé mis à disposition par l'armée ou la Gendarmerie. Pour vous accompagner, Unéo vous propose Unéo PAQUO, une garantie adaptée à votre vie de militaire, pensée et développée avec GMF, pour vous protéger et protéger vos biens.

Avec Unéo PAQUO⁷, vous êtes protégé pour les dommages que vous pourriez causer aux tiers et qui engagent votre responsabilité civile personnelle, à votre logement.

Si vous vivez en unité militaire y compris dans le cadre d'Opex/Opint/Mission de courte durée, votre paquetage et vos biens personnels sont protégés pour les dommages qu'ils pourraient subir.

(7) Le bénéfice de la garantie est soumis au respect des conditions détaillées dans la Notice d'information du partenaire.

Pass Optimonde

Vous partez en vacances, en court séjour ou vous vous rendez à l'étranger pour faire vos études ? Sur place, une hospitalisation imprévue ou un accident peut coûter cher. Unéo et son partenaire IMA Assurances restent à vos côtés et vous proposent, à vous et/ou à votre famille, en complément de votre garantie santé Unéo-Référence, le Pass Optimonde⁸ qui regroupe des garanties d'assistance et de santé.

En cas de maladie ou d'accident soudain et imprévisible entraînant une hospitalisation ou un rapatriement, Unéo organise votre transfert et le rapatriement sanitaire, l'avance de vos frais médicaux hospitaliers restant à votre charge jusqu'à 100 000 €. Vous bénéficiez également d'une assistance 7 j/7, 24 h/24.

(8) Le bénéfice de la garantie est soumis au respect des conditions détaillées dans la Notice d'information afférente.

ÊTRE PRÉSENT À VOS CÔTÉS

Dans le cadre d'UNÉOPÔLE, la mutuelle Unéo s'est organisée pour élargir l'accueil et l'information de ses adhérents. Vous pouvez trouver des réponses sur votre protection santé et prévoyance aussi bien auprès des conseillers mutualistes Unéo que dans les 360 agences GMF réparties sur l'ensemble du territoire.

RESTEZ EN CONTACT



Dans les unités militaires

Rencontrez, échangez avec votre conseiller mutualiste Unéo.



Au 0 970 809 000

Appel non surtaxé

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Appelez votre conseiller mutualiste pour bénéficier d'une étude personnalisée.



Unéo'quotidien

Accédez aux services indispensables de votre Mutuelle 24 h/24, 7 j/7

Appli disponible gratuitement sous Android et IOS.



groupe-uneo.fr

Rendez-vous dans votre espace personnel sécurisé.



Depuis un téléphone portable au 06 31 12 31 12 - Prix d'un SMS selon l'opérateur

Pour toute question où que vous soyez en indiquant votre numéro d'adhérent dans votre message.



Unéo — 48 rue Barbès — 92544 Montrouge Cedex

Pour vos demandes de changement de situation, vos remboursements, devis, en indiquant votre numéro d'adhérent.

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



facebook.com/mutuelleUneo



twitter.com/mutuelleUneo

Protéger la Nation et leurs concitoyens est l'engagement quotidien dont s'acquittent avec dévouement les forces de la communauté sécurité-défense. C'est pour leur témoigner une reconnaissance à la hauteur de leur engagement que la mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE. Ensemble, ces trois acteurs référents de l'économie sociale et solidaire s'engagent à assurer durablement la protection et les conditions de vie des membres de la communauté sécurité-défense en leur apportant des solutions plus spécifiques et plus justes.

Protéger ceux qui nous protègent, rassurer ceux qui nous rassurent : telle est notre mission.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense

MUTUELLE DES FORCES ARMÉES, GOUVERNÉE PAR DES MILITAIRES, UNÉO EST LE PROLONGEMENT NATUREL DE LA **PROTECTION SPÉCIFIQUE** DUE À CEUX QUI NOUS PROTÈGENT ET À LEUR FAMILLE. SON ENGAGEMENT POUR UNE **PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE**, AU **PRIX JUSTE**, DANS LA **DURÉE**, ET SON MODÈLE **SOLIDAIRE, NON LUCRATIF, DÉMOCRATIQUE** SONT À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DE LA **COMMUNAUTÉ DÉFENSE**.

1^{re} mutuelle de la Défense

2^e mutuelle de la fonction publique¹

Près de 1,1 million de personnes protégées

Près de 90% des militaires en activité font confiance à Unéo

Née en 2008 du regroupement de l'activité santé de la Caisse Nationale du Gendarme – Mutuelle de la Gendarmerie (CNG-MG), de la Mutuelle Nationale Militaire (MNM) et de la Mutuelle de l'Armée de l'Air (MAA).

Sources : chiffres Unéo au 31/12/2017.

1 - Source : l'Argus de l'assurance – Top 30 de la Mutualité 2016.



Votre force mutuelle